



## DONS PLANIFIÉS - DON D'UNE POLICE D'ASSURANCE VIE

Chaque année, des millions de dollars en polices d'assurance vie sont perdus suite à l'annulation de celles-ci. En faisant un don de votre police à l'Institut, vous, ou votre succession, pourriez récupérer une partie de votre investissement en bénéficiant des crédits d'impôt pour don.

### VOUS SOUHAITEZ FAIRE UN DON D'UNE POLICE D'ASSURANCE VIE À L'INSTITUT DU CANCER DE MONTRÉAL?

L'Institut considère 3 types de dons reliés à cette stratégie de planification fiscale/successorale:

- 1 - Par l'achat d'une nouvelle police d'assurance vie;
- 2 - En cédant une police existante à l'Institut (certaines conditions s'appliquent);
- 3 - En désignant l'Institut du cancer de Montréal comme bénéficiaire du capital-décès.

#### Les bénéfices pour le donateur reliés à ce type de don:

- **Accessibilité** | Un moyen abordable de faire un don substantiel fiscalement avantageux et sans avoir à puiser dans vos liquidités;
- **Simplicité** | Aucun document juridique n'est requis;
- **Protection du patrimoine** | Vous donne la possibilité de conserver le contrôle de vos actifs durant votre vie et de minimiser l'impôt à votre décès;
- **Avantages fiscaux immédiats** | Vous pouvez recevoir un reçu immédiat de don pour la juste valeur marchande de la police (évaluation faite par un actuaire indépendant) et obtenir un reçu d'impôt pour le montant équivalent aux primes que vous continuerez de payer, dans le cas où la police n'est pas totalement payée.



Pour plus d'information, veuillez communiquer avec France Grenier, directrice dons majeurs et dons planifiés par courriel: [france.grenier@icm.qc.ca](mailto:france.grenier@icm.qc.ca)



## DONS PLANIFIÉS - DON D'UNE POLICE D'ASSURANCE VIE EXEMPLES

### POLICE EXISTANTE

Stéphane possède une assurance vie de 50 000\$ souscrite il y a 20 ans et dont les primes sont entièrement payées (\*). Il souhaite faire un don à l'Institut du cancer de Montréal, car il souhaite bénéficier du crédit d'impôt de son vivant. Il cède donc la propriété de sa police à l'Institut du cancer de Montréal qu'il désigne comme bénéficiaire irrévocable.

(\* Si vous devez continuer à payer des primes, vous recevrez également un reçu pour don équivalent au montant des primes que vous aurez payées sur une base annuelle.

	Impact pour Stéphane l'année du don (hypothèse)	Impact pour la succession
Cession de la police à l'Institut du cancer de Montréal qui devient propriétaire et bénéficiaire (dans le cas où les primes sont entièrement payées).	Évaluation présumée de la juste valeur marchande de la police par un évaluateur indépendant: 20 000\$. Émission par l'Institut d'un reçu pour don de 20 000\$ pour l'année en cours.	L'Institut recevra un montant de 50 000\$. Aucun reçu aux fins d'impôts ne sera émis à la suite du décès compte tenu que le reçu a déjà été donné.
Stéphane demeure propriétaire de la police d'assurance vie et nomme comme bénéficiaire irrévocable l'Institut du cancer de Montréal à son décès. Supposons qu'il reste des primes à payer pour les 5 prochaines années évaluées à 1 200\$/année.	Reçus pour fins d'impôts additionnels de 1 200\$/an émis à chaque année pendant 5 ans.	La succession recevra un reçu pour fins d'impôts de 50 000\$.

*Cette stratégie vous procure un reçu pour fins d'impôts correspondant à la juste valeur marchande de la police, et non seulement à la valeur de rachat. Cette valeur marchande sera établie en fonction de plusieurs facteurs, dont le capital assuré, la valeur de remplacement, votre état de santé, votre espérance de vie, les privilèges de transformation ainsi que d'autres modalités du contrat, comme les garanties complémentaires et les dispositions relatives à la double indemnité. (Valeur calculée par un évaluateur agréé indépendant). Cette façon de calculer est plus avantageuse pour le donateur que de considérer seulement la valeur de rachat. Elle permet, dans plusieurs cas, d'obtenir un reçu pour un montant supérieur. Il se pourrait cependant que ce transfert donne lieu à un gain imposable qui serait basé sur la différence entre la valeur de rachat et le coût de base rajusté.*

### NOUVELLE POLICE

Gabriel a 35 ans. Il souhaite faire un don majeur à l'Institut du cancer de Montréal, mais ne dispose pas des liquidités nécessaires pour l'instant. Il décide de souscrire à une police d'assurance vie permanente de 50 000\$ payable en 10 ans (\*). Il désigne comme bénéficiaire irrévocable, l'Institut du cancer de Montréal.

Hypothèse:

Coût de la prime annuelle:	1 500\$
Crédit d'impôt – 48,2%: (réduction reliée au reçu de don émis annuellement)	(723\$)
Coût réel par année:	<b>777\$</b>

Coût réel de l'ensemble des primes d'assurance vie (777\$ x 10 ans): **7 770\$**

Montant de l'assurance vie versé à l'Institut au décès: **50 000\$**

(\* Note: Une stratégie fiscale avantageuse est également d'obtenir un reçu pour fins d'impôts d'une somme importante au cours d'une même année, lorsqu'il y a eu une réalisation en gain en capital majeure (ex: vente d'une résidence secondaire ou d'une entreprise). La stratégie serait de payer l'ensemble de la valeur des primes en un ou deux ans et ainsi obtenir un reçu pour don pour un montant plus significatif.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec France Grenier, directrice dons majeurs et dons planifiés par courriel: [france.grenier@icm.qc.ca](mailto:france.grenier@icm.qc.ca)